

Adoption du plan d'affectation P21_A "Les Baumettes"

La Fondation Les Baumettes, établissement médico-social de Renens et environs souhaite se développer pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population. A cette fin, de nouvelles chambres doivent être construites et un certain nombre de chambres doubles doivent être transformées en chambres individuelles. L'agrandissement projeté concerne également la crèche/garderie existante ainsi que des logements protégés supplémentaires. Pour atteindre cet objectif, un nouveau plan d'affectation a été élaboré en collaboration avec la Municipalité. Celui-ci est dès lors soumis à l'approbation du Conseil communal, de même que les propositions de réponses aux oppositions faites dans le cadre de l'enquête publique.

L'Établissement des Baumettes, géré par la Fondation, a été ouvert en 1984, pour des personnes âgées en perte d'autonomie. Il a été fondé par les Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens et Renens. Actuellement, il compte 111 lits répartis dans 55 chambres individuelles et 28 chambres doubles.

La Fondation s'est également dotée de fonctions complémentaires liées à l'établissement central. Une garderie y a été ouverte afin de répondre aux besoins du personnel et fait partie intégrante du Réseau d'accueil de jour des enfants de Renens-Crissier.

Les normes d'accueil ont passablement évolué au cours des années, notamment vis-à-vis du nombre de lits par chambre. Selon les Directives et recommandations architecturales des établissements médico-sociaux vaudois (DAEMS 2003), le principe est désormais de concevoir essentiellement des chambres à un lit, la part des chambres à deux lits devant être limitée à 15%. La Fondation souhaite atteindre cet objectif tout en augmentant son nombre de lits afin de répondre aux besoins croissants de la société. Le projet d'extension à moyen terme permettra ainsi de créer 40 chambres individuelles supplémentaires pour atteindre une capacité totale de 130 lits répartis dans 10 chambres doubles et 110 individuelles.

Le plan actuellement en vigueur sur la parcelle ne permettant pas de répondre aux objectifs de la Fondation, l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation s'avère être la démarche adéquate. Le plan d'affectation proposé a donc pour objectif de:

- permettre le développement et l'augmentation de l'activité de l'offre de l'EMS, de l'accueil préscolaire et des logements protégés existants par une densification raisonnée du site;
- conserver et valoriser les qualités paysagères du site;
- assurer une bonne intégration des nouvelles constructions dans le contexte.

Il s'inscrit dans une démarche de durabilité urbaine, de promotion de la mobilité douce et de respect de l'environnement. Il participe ainsi à la vision cantonale de développement de l'offre pour la prise en charge médico-sociale des seniors.

Le plan d'affectation proposé a soulevé une opposition collective dans le voisinage qui a permis de mener une discussion approfondie sur le projet. Suite à cette procédure, la Municipalité a décidé de maintenir le projet tel que défini durant l'enquête publique et de soumettre à la validation du Conseil communal ses réponses aux points soulevés par les opposants.

Renseignements :

Tinetta Maystre

*Municipale
Urbanisme Travaux
076 407 33 81*